



Résiliation de bail

Par Quatre4

Bonjour,

Je souhaite résilier le bail concédé entre particuliers, du logement meublé attribué à un majeur placé sous ma curatelle renforcée.

Je dispose d'un certificat médical interdisant le retour au domicile.

Puis-je traiter directement avec le loueur ou dois je solliciter l'accord du majeur, voire du juge.

Merci pour votre aide.

Par ESP

Bonjour

Si vous êtes curateur, le JT a du vous remettre la documentation sur vos droits et devoirs.

La résiliation du bail ainsi que la signature du nouveau bail doivent être autorisées par le juge des tutelles,